Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212200828-20261022-DEL202679-DE

Commune Le Hinglé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL du 22 octobre 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice 15
Présents 10
Votants 13

Le jeudi 22 octobre 2026 à 20h30
Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Odile DOUILLET LE FAOU maire. Date de convocation 15 octobre 2026

PRESENTS : DOUILLET LE FAOU Odile, GAUTIER Pascal, MURY Céline, PERQUIS Loïc, LACAILLE Corinne, BERT THEBAULT Amandine, TREMAUDAN Denis, BUQUET Jocelyne CLAVIER Xavier, GABORIAU Colette

ABSENTS EXCUSES : BOCLAUD ADAM Laura procuration à Amandine BERT THEBAULT MACOIN Serge procuration à Colette GABORIAU, KAPOLA David procuration à Odile DOUILLET LE FAOU, DESPORTES Aurélie, DERRIEN Vianney

Le quorum étant atteint 10 membres du conseil municipal présents, celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Corinne LACAILLE est désignée à l'unanimité des membres présents secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 23 septembre 2026 est adopté à l'unanimité

DEL 2026 – 79 RÉALISATION DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AU 3 VOIE ROMAINE

Le dispositif actuel est implanté sur la parcelle A360 qui fait l'objet de la vente en 3lots. Il doit donc être retiré et un nouveau système d'assainissement doit être réalisé.

La maire informe le conseil municipal de la demande de l'acheteur du lot N°2 d'être raccordé sur le système d'assainissement du bâtiment.

La maire présente l'étude d'assainissement autonome réalisée par le Cabinet C2E.

La filière de traitement retenue est une fosse toutes eaux de 3m3 et de tranchées d'épandage d'une longueur totale de 45m. Techniquement le raccordement du lot N°2 est possible sans modification du dimensionnement du système.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212200828-20261022-DEL202679-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (vote 1 abstention 0 contre 12 pour),

- Décide d'autoriser le raccordement du lot N°2 au système d'assainissement du bâtiment. Les conditions de répartition des charges de cet équipement seront étudiées et feront l'objet d'une convention présentée lors d'un prochain conseil.

LE HINGLE, le 26 octobre 2026

La secrétaire, Corinne LACAILLE **La Maire Odile DOUILLET LE FAOU**





Exécutoire du fait de son affichage en mairie

Et de sa transmission en Préfecture